

Contrefaçon et piratage

La contrefaçon des produits et le piratage des droits d'auteur continuent d'avoir un impact majeur au Canada et à l'étranger. Bien que le crime contre la propriété intellectuelle n'ait pas le stigmate social de nombreuses autres infractions criminelles, cette activité illicite nuit à l'économie, cause des pertes d'emploi et une diminution des recettes fiscales pour les gouvernements et pose des risques graves à la santé et à la sécurité des consommateurs, les produits contrefaits étant de mauvaise qualité et parfois dangereux. La contrefaçon et le piratage ont également été liés au crime organisé. Aucune industrie n'y échappe. La Chambre de commerce internationale (CCI) estimait récemment que le commerce global des produits contrefaits et piratés génère plus de 700 milliards de dollars annuellement et augmente. Un récent documentaire de National Geographic intitulé *Illicit: The Dark Trade* estime que 25 millions de personnes travaillent en Chine à la production de produits contrefaits. Les marques de commerce et le droit d'auteur sont particulièrement affectés par le vol de propriété intellectuelle et le Canada s'est engagé dans des traités internationaux à utiliser des mesures coercitives efficaces contre le crime et à la frontière pour lutter contre la contrefaçon des marques de commerce et le piratage du droit d'auteur à l'échelle commerciale (ALENA, ADPIC).

Par le passé, ce marché consistait en t-shirts et autres nouveautés, mais les gangs criminels plus importants piratent maintenant toutes sortes d'articles, y compris mais non de façon limitative, les produits pharmaceutiques, les produits électroniques, les logiciels, les films, les aliments, le vin, les produits de soins personnels, les pièces automobiles et autres produits de luxe. Le réseau canadien de lutte anti-contrefaçon estime que le piratage et la contrefaçon des biens au Canada rapportent entre 20 et 30 milliards de dollars annuellement et que ce montant augmente. L'impact économique sur les entreprises et les gouvernements canadiens est significatif. Outre les retombées économiques du vol de propriété intellectuelle, les articles contrefaits, notamment médicaments, produits électriques, jouets et aliments qui ne respectent pas les normes de sécurité canadiennes causent du tort aux consommateurs canadiens. Ces produits truqués posent des risques graves à la santé et à la sécurité du public et minent la confiance des consommateurs à l'égard des marques établies.

Soucieuse de mieux protéger les droits de propriété intellectuelle au Canada, la Chambre de commerce du Canada a établi le Conseil canadien de la propriété intellectuelle en 2008 pour renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle et lutter contre la contrefaçon et le piratage. Le mandat du Conseil est en plusieurs points semblable au programme Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP) de la Chambre de commerce internationale, lequel relie les entreprises de tous les secteurs industriels et de plusieurs pays dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Le BASCAP s'attaque féroce à la contrefaçon et au piratage afin d'obliger les gouvernements nationaux à agir. Ceux-ci doivent modifier leurs cadres juridiques pour renforcer la législation sur l'application des lois contre la contrefaçon des marques de commerce et le piratage de la propriété intellectuelle et mettre en œuvre les traités sur le droit d'auteur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), lesquels protègent les droits de propriété intellectuelle dans l'univers sans frontière d'Internet.

En 2005, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont lancé le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Une des initiatives au titre du PSP, appelée « Fake-Free North America », engage les trois pays à élaborer une stratégie anti-contrefaçon axée sur la détection accrue et la dissuasion de la contrefaçon des produits et du piratage. La Chambre de commerce du Canada continue de participer aux réunions du groupe de travail sur la protection de la propriété intellectuelle du PSP pour tenter de trouver des solutions efficaces que les trois pays peuvent utiliser pour combattre la contrefaçon et le piratage. En 2007, deux comités parlementaires de la Chambre des communes ont produit des rapports unanimes recommandant des changements au régime de protection de la propriété intellectuelle du Canada destinés à renforcer la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Pour sa part, le gouvernement a signifié sa volonté de lutter contre les enfreintes aux droits de propriété intellectuelle dans les discours du Trône de 2007 et 2008.

Application de la loi

La GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) travaillent présentement de concert avec les autres forces policières canadiennes pour tenter de contrer les menaces posées par le crime contre la propriété intellectuelle. Cependant, les lois canadiennes sont faibles, particulièrement en ce qui concerne les enfreintes aux marques de commerce, et les mesures coercitives à la frontière sont inexistantes. Les forces policières et les poursuivants veulent des lois plus fortes qui leur permettraient de lutter contre la contrefaçon des produits et le piratage. Les douaniers doivent avoir de nouveaux pouvoirs et des ressources additionnelles connexes afin de pouvoir fouiller les envois suspects et communiquer avec les détenteurs des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, il y aura des mesures coercitives criminelles, civiles et/ou administratives efficaces et des mesures de dissuasion contre la distribution de produits contrefaits et piratés.

Changements législatifs requis

Pour pouvoir lutter efficacement contre l'augmentation de la contrefaçon et du piratage des droits de propriété intellectuelle, les forces policières canadiennes doivent posséder des mesures efficaces de contrôle des marchés. Il faut envisager des changements à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur les marques de commerce*, au *Code criminel* et à la *Loi sur le droit d'auteur*. Les changements devraient prévoir une définition claire de l'activité interdite; le pouvoir de fouiller, de saisir et de détruire les produits contrefaits ou piratés au Canada et à nos frontières; des infractions criminelles claires pour l'importation ou la distribution commerciale délibérée de produits contrefaits et piratés (à l'heure actuelle, il n'y a pas d'infractions efficaces en ce qui concerne les marques de commerce); une infraction concernant la fabrication, la distribution, l'utilisation ou la possession de produits dont le but premier est la contrefaçon ou le piratage; l'élimination des infractions relatives au droit d'auteur des infractions exclues en vertu des lois sur les produits de la criminalité; la capacité pour la Couronne et les détenteurs de droits de propriété intellectuelle à réclamer des coûts raisonnables des contrevenants trouvés coupables; des sanctions administratives pour l'importation de biens contrefaits et piratés (RSAP); et l'échange accru de renseignements entre les organismes canadiens et internationaux, ainsi qu'avec les détenteurs de droits de propriété intellectuelle.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Apporte les changements législatifs nécessaires pour que les forces policières et les agences de services frontaliers canadiennes aient l'autorité et les ressources requises pour contrer la croissance de la contrefaçon et du piratage de la propriété intellectuelle et accorde la priorité à la mise en œuvre de dispositions relatives aux marques de commerce et de mesures à la frontière efficaces. L'ASFC doit avoir le pouvoir de fouiller et de saisir les produits contrefaits soupçonnés aux postes frontaliers du Canada.
2. Mette en œuvre les traités sur le droit d'auteur de l'OMPI traitant spécifiquement de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle sur Internet.
3. Adopte une loi criminelle visant expressément les enfreintes aux droits de propriété intellectuelle.
4. Établisse un groupe de travail sur la propriété intellectuelle pour guider, coordonner et diriger la lutte contre la contrefaçon et le piratage au Canada et voie à ce que tous les intervenants intéressés soient représentés au sein du groupe.
5. Collabore avec le milieu des affaires à la recherche de solutions efficaces et mène une campagne de sensibilisation du public pour souligner les avantages de la protection de la propriété intellectuelle et les dommages causés par la contrefaçon et le piratage sur le plan de l'économie et de la santé publique.